

# Local Jeunes de Caumont-sur-Aure

Un service proposé par  PRÉ-BOCAGE  
INTERCOM-NORMANDIE

et animé par



Accueille les ados de 11 à 17 ans.

## Horaires

Mercredis d'école : 13h-19h

Samedis : 14h-18h

Vacances\* : du lundi au vendredi de 9h30 à 18h

(\*sauf août et Noël)



Où ?

	<p>45 Rue St Martin Place St Clair Caumont-l'Éventé 14240 Caumont-sur-Aure</p>
	<p><a href="#">Tarifs</a></p>

	<p style="text-align: center;">Bourses :</p> <p style="text-align: center;"><b>Bourse vacances collégiens</b></p> <p style="text-align: center;">Ce dispositif permet aux jeunes de 11 à 15 ans de bénéficier d'une aide allant de 50 à 150 € pour financer une partie des dépenses liées à ses activités de loisirs durant les vacances d'été (centre de vacances, séjour, etc.).</p> <p style="text-align: center;"><b>BÉNÉFICIAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes calvadosiens âgés de 11 à 15 ans</li> <li>• Jeunes de 10 et 16 ans s'ils peuvent justifier d'une scolarisation au collège : <ul style="list-style-type: none"> <li>- fréquentant un centre de vacances ou de loisirs, à la journée, sans hébergement ;</li> <li>- réalisant un séjour de vacances ou séjour spécifique avec hébergement (stages, mini-camps, séjour linguistique ou thématique à l'étranger).</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: center;">Dans ces différentes situations, les organismes fréquentés doivent pouvoir justifier d'un numéro de déclaration de structure ou d'un numéro de déclaration de séjour.</p> <p style="text-align: center;"><b>MONTANT DE L'AIDE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 euros pour les accueils sans hébergement</li> <li>- 100 euros pour les séjours avec hébergement</li> <li>- 150 euros pour les séjours linguistiques ou thématiques à l'étranger</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>CONDITIONS D'OBTENTION DE L'AIDE</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Être domicilié dans le Calvados</li> <li>2. Disposer d'un quotient familial inférieur ou égal à 620 €. Une attestation CAF vous sera demandée.</li> <li>3. Réservé aux jeunes entre 11 et 15 ans effectuant leur séjour ou leur stage en juillet ou en août. Ouvert également aux jeunes de 10 et 16 ans capable de justifier de leur scolarité en collège.</li> </ol> <p style="text-align: center;">Le coût du séjour ou du stage doit au minimum être du même montant que celui attribué au titre de la bourse. Ce dispositif s'applique durant les vacances d'été uniquement et ne concerne pas les vacances familiales (campings, gîtes, VVF, etc.).</p> <p style="text-align: center;"><b>DÉMARCHES</b></p> <p style="text-align: center;">Les demandes de bourse vacances collégiens s'effectuent à partir d'un <b>formulaire en ligne</b>.</p> <p style="text-align: center;"><b>Comment faire ?</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Se connecter sur <a href="https://teleservices.calvados.fr">https://teleservices.calvados.fr</a></li> <li>2. Se créer un compte</li> <li>3. Préparer les pièces administratives</li> <li>4. Déposer sur la plateforme les documents et informations demandées</li> <li>5. Valider la demande</li> </ol> <p style="text-align: center;"><a href="#">Téléservice centre de vacances et de loisirs</a></p>
ACTUALITÉS	<a href="#">Programme AJ été 2021</a>

## Contact :

	<p>Anacrouses</p> <p>Charlotte MARTIN (coordinatrice)</p> <p>09 81 62 66 24</p> <p><a href="mailto:contact@anacrouses.fr">contact@anacrouses.fr</a></p>
---	---